

Chèques-Vacances Classic

Contrefaçons en circulation

Chers partenaires,

Nous apportons le plus grand soin et la plus grande attention à la sécurité du titre Chèque-Vacances.

Malgré toutes ces précautions, des Chèques-Vacances ont été contrefaits : ils ne doivent pas être acceptés en paiement et ne pourront donner lieu à un remboursement.

Ces contrefaçons présentent les caractéristiques cumulatives suivantes :

- Année d'émission : 2020
- Fin de validité au 31/12/2022



Pour les employeurs ou organismes sociaux suivants (détail des visuels des Chèques-Vacances contrefaits pages suivantes) :

- CSE BAYER SAS , code postal 69400, sous forme de coupure de 25 €
- CSE LOXAM, sous forme de coupure de 25 €
- CSE COCA-COLA, sous forme de coupure de 50€
- CSE PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC, sous forme de coupure de 50€
- CSE SANOFI, sous forme de coupure de 50€
- SPIE BATIGNOLLES, sous forme de coupure de 50€
- CSE CPAM 51, sous forme de coupure de 50€
- CEGELEC, sous forme de coupure de 50€

Ces contrefaçons ne respectent pas les règles de sécurité (le filigrane de sécurité n'apparaît pas).

Pour les retrouver, [connectez-vous](#) sur votre Espace dédié pour accéder au Guide d'authentification (rubrique Ma Documentation/Documentation).

Si vous avez accepté un ou plusieurs Chèques-Vacances présentant ces caractéristiques, nous vous invitons à vous signaler auprès des autorités compétentes et à solliciter une indemnisation dans le cadre de votre dépôt de plainte contre le receleur.

FAQ :

Q : Que faire si j'ai un doute ?

R : Ne pas accepter le Chèque-Vacances, et demander à la personne comment elle l'a obtenu. Si des éléments de réponse vous sont apportés, merci de contacter l'ANCV à l'adresse suivante afin de nous transmettre les informations obtenues: Requisitions@ANCV.fr

Q : Que faire si j'ai déjà encaissé un ou plusieurs Chèques-Vacances présentant ces caractéristiques ?

R : Ces contrefaçons ne seront pas remboursées par l'ANCV, il est donc inutile de nous les retourner à cet effet. Nous vous invitons à vous signaler auprès des autorités compétentes, et à solliciter une indemnisation dans le cadre de votre dépôt de plainte contre le receleur.

Chèques-Vacances Classic Contrefaçons en circulation

CSE BAYER SAS, code postal 69400
Sous forme de coupure de 25 €



CSE LOXAM
Sous forme de coupure de 25 €



CSE COCA-COLA
Sous forme de coupure de 50 €



CSE PEUGEOT CITROEN SOCHAUX SNC
Sous forme de coupure de 50 €



Chèques-Vacances Classic Contrefaçons en circulation

CSE SANOFI

Sous forme de coupure de 50 €



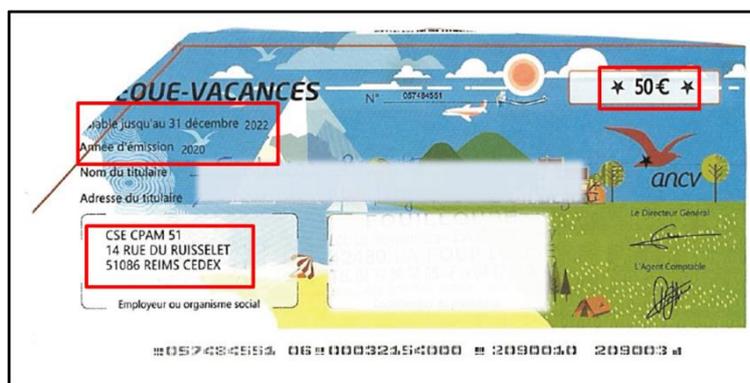
SPIE BATIGNOLLES

Sous forme de coupure de 50 €



CSE CPAM 51

Sous forme de coupure de 50 €



CEGELEC

Sous forme de coupure de 50 €

